

S.I.S.A.R.C**Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie****Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical du Mercredi 9 novembre 2022**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué 2 novembre 2022, s'est réuni le mercredi 9 novembre 2022 à 18h, en séance publique - 134 allée des Ateliers - 73250 Saint-Pierre-d'Albigny, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents : 17

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Auguste	PICOLLET	2 voix
Département	Béatrice	SANTAIS	2 voix
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix

Délégués suppléants présents : 3

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Délégués représentés : 2

Nom	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
Olivier THEVENET	Département	Auguste PICOLLET	2 voix
Nicole BOUVIER	CCCS	Christiane FAVRE	1 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	20 dont 17 titulaires et 3 suppléants	Nombre de voix	22 voix
Nombre de membres représentés	2 délégués	Nombre de voix	3 voix
TOTAL des voix	25 voix		

Laurent GRILLET a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : Finances – Autorisation pour l'exécution anticipée des dépenses d'investissement 2023 avant le vote du budget

Rapporteur : M. le Président

Le vote du budget 2023 du SISARC interviendra dans le courant de mars 2023.

Afin de pouvoir procéder au paiement des premières factures d'investissement, en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023.

	Montant des crédits d'investissement inscrits au budget 2022	Montant des dépenses autorisées au budget 2023
Ligne 204	471 385,00	117 846,25
Ligne 21	180 000,00	45 000,00
Ligne 23	1 044 515,00	261 128,75
4581001	957 500,00	239 375,00
4581003	291 000,00	72 750,00
4581004	162 731,00	40 682,75
4581005	100 000,00	25 000,00
4581006	16 575,00	4 143,75
4481007	15 000,00	3 750,00
4581008	1 412 031,00	353 007,75
4581011	60 000,00	15 000,00
4581012	3 740,00	935,00
4581013	800 000,00	200 000,00
4581014	800 000,00	200 000,00
4581015	1 065 000,00	266 250,00

Cette autorisation s'inscrit dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2022.
Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2023 lors de son adoption.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Président, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023 comme indiqué ci-dessus.

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU

S.I.S.A.R.C.
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie